

21
15/11/12

SARL « 4 G »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4.000 €
siège social : 248 Avenue Philippe de Girard
84400 Apt
RCS d'Avignon n° 493 451 280

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le quinze décembre 2009
à Apt

Ce présent jour, les associés de la société « 4 G », Société à responsabilité limitée au capital de quatre mille euros (4.000 €), dont le siège social est à Apt (84400) 248 ave Philippe de Girard

Se sont réunis au dit siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc GARCIA en sa qualité de gérant.

Le président constate d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée l'ensemble des documents légaux requis par la loi.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Constatation de cession de parts .Modification de l'article 9 des statuts
- Démission d'un cogérant. Modification de l'article 17 des statuts.

Après discussion, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate la cession de 200 parts sociales appartenant à Ludovic et Yvan GENESTIER, associés vendeurs, au profit de Marc et Bernard GARCIA, associés acquéreurs. Elle modifie en conséquence l'article 9 des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXEME RESOLUTION :

En conséquence de la résolution ci-dessus adoptée, l'Assemblée Générale accepte la démission de Ludovic GENESTIER de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour. Elle modifie en conséquence l'article 17 des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Ludovic GENESTIER

Bernard GARCIA

Yvan GENESTIER

Marc GARCIA